

Monsieur LABORIE André  
N° 2 rue de la forge  
31650 Saint Orens.  
« Courrier transfert »  
Tél : 06-50-51-75-39  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

Le 4 octobre 2018

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

**PS :** « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué. Soit le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».**

- **En complicité de la préfecture de la Haute Garonne.**
- **En complicité de la gendarmerie de St Orens.**

**« L'Etat français condamné par décision du Conseil d'Etat rendue le 28 mars 2018 pour entrave à la justice »**

**A L'attention de :**

Tous les Députés à l'Assemblée Nationale.  
Tous les Sénateurs au Sénat

**OBJET : Demande d'intervention :**

- **Mailing :** à 577 Députés
- **Mailing :** à 331 Sénateurs

Monsieur, Madame la député(e), Sénateur ou Sénatrice,

Résidant sur le territoire national français, je me permets d'avoir recours à vous, pour vous confier des faits graves portés à la connaissance de :

- ***Monsieur Emmanuel MACRON Président de la République.***
- ***Monsieur, Madame le Président de la commission des lois.***

Qu'aucun des deux n'ont daigné de répondre sur ces faits très graves qui se sont déroulés sur notre territoire national dont je me suis retrouvé une des victimes.

Afin de vous permettre de mieux appréhender ma situation, je vous prie de bien vouloir trouver les différents courriers adressés.

Courriers à consulter *au lien suivant* de mon site destiné à toutes les autorités judiciaires et administratives afin de permettre la manifestation de la vérité ou vous pourrez imprimer tous les documents à votre convenance qui sont en PDF.

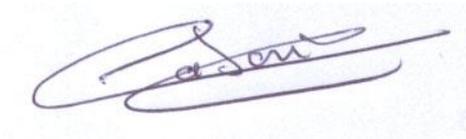
<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/MACRON/Macron%2021%2007%202018.htm>

Si cela pouvait permettre de faciliter le règlement de ce litige, je serais prêt à me rendre à tout rendez-vous que vous pourriez me donner.

D'avance, je vous remercie de l'accueil que vous voudrez bien réserver à ma requête.

Veillez agréer, Monsieur, **Madame le député(e)** ; Monsieur, **Madame le sénateur ou sénatrice**) l'expression de mes respectueuses salutations.

Monsieur LABORIE André



**Ci-joint au lien ci-dessus toutes les pièces utiles à la manifestation de la vérité.**

- *Site effectuée depuis décembre 2007 au vu de tous les dossiers détournés par les autorités judiciaires et administratives.*

**Arrêt de la Cour de Cassation du 27 septembre 2000 N° 99-87929**

Celui qui dénonce à l'autorité compétente des faits délictueux imputés à un magistrat ne commet à l'égard de ce magistrat aucun outrage s'il se borne à spécifier et qualifier les faits dénoncés.

**Article 41 de la loi du 29 juillet 1881**

Ne donneront lieu à aucune action en diffamation, injure ou outrage, ni le compte rendu fidèle fait de bonne foi des débats judiciaires, ni les discours prononcés ou des écrits produits devant les tribunaux.

**Article 434-1 et suivant du code pénal**

Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités *judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.*